

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

SA8461

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session ordinaire

21 - 25 janvier 2013

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/765 (XXII)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DE
L'UNION AFRICAINE (CAMC-4)
29 OCTOBRE – 2 NOVEMBRE 2012
KINSHASA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.african-union.org

SA8461

**QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION
AFRICAIN (CAMC4)
29 OCTOBRE – 2 NOVEMBRE 2012
KINSHASA (RDC)**

CAMC/MIN/Report (IV)

Thème : « LA CULTURE COMME CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'AFRIQUE »

**RAPPORT
RÉUNION MINISTÉRIELLE**

RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE
QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE (CAMC4)
1^{ER} – 2 NOVEMBRE 2012, KINSHASA (RDC)

INTRODUCTION

1. La quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine (CAMC4) s'est tenue au Grand Hôtel à Kinshasa (République démocratique du Congo) les 1^{er} et 2 novembre 2012 sous le thème : « **La culture comme catalyseur de la transformation socio-économique et politique de l'Afrique** ». La Conférence a discuté de l'état de mise en œuvre de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine, la création du Grand Musée de l'Afrique, la création de l'Espace culturel panafricain, les conclusions de l'Étude de faisabilité pour la création de l'Institut culturel panafricain, le Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, le Cadre d'action du troisième Congrès culturel panafricain et les activités du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF).

PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion ministérielle les délégués des États membres suivants de l'Union africaine : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

3. Étaient également présents à la réunion les bureaux régionaux de l'Union africaine, les agences des Nations Unies, les Communautés économiques régionales, les organisations culturelles inter-gouvernementales et non-gouvernementales, et les partenaires de coopération ci-après : Académie africaine des langues (ACALAN), Centre africain pour les études linguistiques et historiques par tradition orale (CELTHO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF), l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre de recherche et de documentation sur les traditions orales et pour le développement des langues africaines (CERDOTOLA), le Centre des arts et civilisations négro-africains (CBAAC), le Centre international des civilisations bantoues (CICIBA), la Fondation pour les racines et le patrimoine africains (ARHF), l'Institut supérieur des arts et de la culture (ISArC), la Conférence des producteurs de l'audiovisuel de la Côte d'Ivoire (CPACI) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

4. Dans son discours de bienvenue, le Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts de la République démocratique du Congo, S.E. M. BANZA Mukalay Nsungu, a exprimé sa gratitude au Président de la RDC, S.E. M. Joseph Kabila Kabange, pour avoir permis à la RDC d'accueillir la CAMC4, et sous le haut patronage duquel est placée la Conférence. Le ministre a souhaité la bienvenue à ses homologues en RDC. Il a ensuite félicité les experts pour la qualité du travail réalisé au cours des deux derniers jours pour préparer les documents de la réunion ministérielle.

5. Le Directeur du Bureau de liaison de l'UNESCO à Addis-Abeba (Éthiopie), M. Firmin Matoko, a donné lecture du message de soutien de la Directrice de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, dans lequel la Directrice saluait l'engagement de la Commission de l'UA et des États membres de l'Union africaine envers la Renaissance culturelle et l'intégration de la culture en tant qu'outil de développement dans l'Agenda de développement post-2015. Le message souligne l'engagement de l'UNESCO à travailler avec l'UA et ses États membres pour assurer la réalisation des objectifs de l'Agenda culturel de l'Afrique.

6. Le Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Orientation nationale de la République du Nigéria et Président du Bureau de la troisième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine (CAMC3), S.E. Chief Edem Duke, dans son discours, a mis l'accent sur les nombreuses initiatives continentales entreprises par le Nigeria et le Bureau de la CAMC3 pour la promotion de la culture sur le continent. Enfin, le ministre a lancé un appel pour la définition des critères continentaux pour la reconnaissance des organisations culturelles panafricaines et a annoncé que le Nigéria a apporté une contribution d'un million de dollars américains au Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF).

7. Dans son allocution, le Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales, S.E. le Dr Mustapha Sidiki Kaloko, a souligné le rôle de la culture dans le développement et dans l'Agenda de développement post-2015. Il a lancé un appel aux États membres pour qu'ils accélèrent la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et son entrée en vigueur le plus tôt possible.

8. Le Vice-premier Ministre de la RDC, S.E. M. Makoko Samba, dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé au nom de S.E. M. Joseph Kabila Kabange, a indiqué que la RDC attache une importance capitale à la culture, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui demandent aux États membres de promouvoir le développement économique, social et culturel durable, et l'intégration économique. Il a informé les ministres que la RDC fait de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte de la Renaissance culturelle africaine, une priorité. Enfin, il a déclaré ouverte la réunion ministérielle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE**A. Élection du Bureau**

9. Les ministres ont élu le Bureau de la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine (CAMC4), comme suit :

| | | |
|----------------------------|------------|------------------------|
| Président : | RDC | (Afrique centrale) ; |
| Premier Vice-président : | Mozambique | (Afrique australe) ; |
| Deuxième Vice-président : | Éthiopie | (Afrique de l'Est) ; |
| Troisième Vice-président : | Algérie | (Afrique du Nord) ; et |
| Rapporteur : | Togo | (Afrique de l'Ouest) |

10. Le Comité de rédaction était composé du Rapporteur de la réunion et de quatre fonctionnaires du Département des Affaires sociales de la Commission de l'UA.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

11. La réunion a adopté l'ordre du jour tel que proposé (voir annexe 1) avec l'ajout d'un point intitulé : « Déclaration de Kinshasa ».

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE (CAMC3)

12. Le rapport du Président de la Commission de l'UA présente les principales activités qui ont été entreprises depuis la CAMC3, notamment les domaines spécifiques prioritaires et les informations communiquées aux États membres par la Commission de l'UA.

13. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rapport du Président de la Commission de l'UA.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCUSSIONS SUR LE THÈME DE LA CONFÉRENCE « LA CULTURE COMME CATALYSEUR POUR LA TRANSFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'AFRIQUE »

14. Les participants ont souligné que les gouvernements et les sociétés qui n'accordent pas de valeur à leur culture ne connaîtront pas de développement durable, puisque leur développement ne prend pas appui sur leur identité. En effet, la culture est un catalyseur pour le développement et doit être partie intégrante de toutes les initiatives de développement, de toutes les activités d'édification de la Nation, de prévention des

conflits et de transformation de la société, d'où la nécessité de reconnaître la véritable valeur de la culture.

15. Les ministres ont fait les observations suivantes :

- la culture est incontestablement unique en son genre et, pour qu'elle soit économiquement viable, il faudrait comprendre sa nature, son importance et sa dimension. Ce qui pose la question de l'appropriation de la gestion, de la préservation et de la commercialisation de la culture et de la définition claire des rôles du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, etc. ;
- bien que la création d'un poste de commissaire de l'Union africaine aux Affaires culturelles pour conduire le processus ne dépende pas des conclusions que prendront les ministres lors de la CAMC5, elle mérite cependant d'être prise en compte ;
- il est nécessaire d'établir un lien entre la culture, la formation et l'éducation. En particulier, il faudrait privilégier le développement des compétences afin de renforcer les capacités des artistes ;
- il est nécessaire d'accroître les investissements financiers et l'accès des artistes au financement. Il est également nécessaire de mettre en place les cadres juridiques appropriés pour protéger les artistes contre le piratage, la contrefaçon des droits de propriété intellectuelle, pour leur garantir des salaires appropriés et des conditions de travail favorables ;
- les États membres, la Commission de l'UA et les CER devraient inscrire la culture parmi les priorités dans l'élaboration de leurs programmes conjoints ;
- compte tenu de la nature transversale de la culture, les États membres devraient effectuer des recherches afin de déterminer les véritables potentiels de la culture dans la création des richesses.

16. Les ministres ont décidé ce qui suit :

- le Président du Bureau de la CAMC4 doit attirer l'attention de la prochaine session de la Conférence des ministres des Finances et de la Planification économique de l'Union africaine sur la nécessité d'allouer un budget approprié à la culture conformément aux recommandations de l'UNESCO, soit environ 1% du budget général des États membres et doit souligner au Conseil exécutif de l'UA l'importance économique de la culture et la contribution qu'elle pourrait apporter pour le développement durable ;
- les États membres doivent intégrer la culture dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté comme secteur de développement prioritaire ;
- la culture doit être reconnue comme un pilier important du développement durable ;

- les États membres et la Commission de l'UA doivent faire des efforts pour intégrer la culture dans l'Agenda du développement post-2015.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DE RATIFICATION DE LA CHARTE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE

17. La Commission de l'UA a informé la réunion de l'état de ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et a lancé un appel aux États membres pour qu'ils ratifient la Charte.

18. Les observations ci-après ont été faites :

- la Charte ne comporte pas de « clause de réserve » pour les États membres qui souhaitent émettre des réserves, le cas échéant ;
- le Festival panafricain de la musique est prévu pour le 13 juillet 2013 à Brazzaville (Congo). Les ministres ont été invités à participer à cet important festival de musique panafricain.

19. Les décisions suivantes ont été prises par les ministres :

- la CAMC4 demande à la Présidente de la Commission de l'UA d'entreprendre une campagne active auprès des États membres pour promouvoir la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine ;
- l'article 35 doit être maintenu en l'état puisque la réduction du nombre de ratifications requis n'accélérera pas l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et ne permettra pas non plus sa mise en œuvre rapide ;
- les États membres sont invités à assurer une gestion dynamique du processus de ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et à tout mettre en œuvre pour que la majorité des États membres ratifient la Charte d'ici mai 2013.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DES EXPERTS

20. Les ministres ont adopté le rapport de la réunion d'experts et la Déclaration de Kinshasa avec les amendements suivants :

- une date butoir doit être fixée pour l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine. Les ministres ont convenu que le processus de ratification de la Charte devrait être achevé avant la tenue de la CAMC5 en 2014 ;

- la recommandation sur les pratiques traditionnelles néfastes doit être clairement reformulée en précisant que les ministres ont approuvé le Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes ;
- une distinction a été faite entre les sites du patrimoine culturel tels que définis par l'UNESCO et les sites du patrimoine à caractère plus général ;
- le paragraphe 41 intitulé « Création d'un poste de Commissaire aux Affaires culturelles à la Commission de l'UA » doit être maintenu tel quel.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN (AWHF) : CINQ ANS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN

21. Le ministre des Arts et de la Culture de la République d'Afrique du Sud, S.E. M. Paul Mashatile a présenté les conclusions de la Conférence internationale « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique » tenue à Kopanong, Ekurhuleni (Afrique du Sud) du 26 au 28 septembre 2012, à savoir :

- la Position africaine sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
- le Plan à long terme pour la préservation, la conservation et la protection des sites du patrimoine ;
- les biens du patrimoine doivent être disponibles et accessibles à tous ;
- lors de l'adoption des décisions, il convient de tenir compte de la voix des communautés vivant sur les sites ;
- le secteur privé, en particulier les industries extractives, doit apporter un soutien au Fonds du patrimoine mondial africain ; et
- les États membres sont invités à apporter un soutien technique et une assistance financière au Fonds.

22. Les ministres ont approuvé les conclusions de la Conférence de Kopanong.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

23. Aucune question supplémentaire n'a été soulevée sous ce point.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE

24. Les ministres ont accepté avec satisfaction l'offre de la Côte d'Ivoire d'abriter la cinquième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine (CAMC5) en 2014.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE

25. La réunion a adopté le rapport tel qu'amendé

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

26. Dans son discours, le Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales S.E. le Dr Mustapha Sidiki Kaloko a exprimé sa satisfaction à la RDC pour avoir accueilli la CAMC4 et le Président de la CAMC4 pour le brio dont il a fait montre dans la conduite de la réunion. Le Commissaire a également remercié les experts pour leur travail qui a facilité les travaux de la réunion ministérielle.

27. La réunion a été clôturée par le discours du Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts de la République démocratique du Congo et Président de la CAMC4, S.E. M. BANZA Mukalay Nsungu, qui s'est déclaré convaincu que les objectifs de la réunion avaient été atteints, et a exprimé sa gratitude à la Commission de l'UA pour avoir facilité la partie technique de la réunion. Le ministre a salué la Déclaration de Kinshasa et a demandé aux États membres de mettre en œuvre les décisions y contenues. Le ministre a conclu son propos en offrant d'accueillir la réunion du Bureau de la CAMC4 qui se tiendra en 2014.

Thème : « LA CULTURE COMME CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'AFRIQUE »

DÉCLARATION DE KINSHASA

2 NOVEMBRE 2012

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

SA8459

**QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE
(CAMC IV)**

**29 OCTOBRE – 2 NOVEMBRE 2012
KINSHASA (RDC)**

CAMC/MIN//Decl. (IV)

Thème : « LA CULTURE COMME CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'AFRIQUE »

PROJET

DÉCLARATION DE KINSHASA

2 NOVEMBRE 2012

DÉCLARATION DE KINSHASA

NOUS, ministres de la Culture, réunis à l'occasion de la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine, à Kinshasa (République Démocratique du Congo), du 1^{er} au 2 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que le thème principal de la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine est : « **La culture comme catalyseur de la transformation socio-économique et politique de l'Afrique** » ;

RECONNAISSANT que les industries culturelles et créatives sont un des secteurs de l'économie mondiale qui connaissent l'expansion la plus rapide ;

RECONNAISSANT que la culture est essentielle à la paix, à la sécurité et au développement socio-économique ;

RAPPELANT le rôle primordial de la Charte de la Renaissance culturelle africaine dans la promotion de la culture, du panafricanisme, de la Renaissance africaine, des langues africaines et des valeurs partagées ;

RAPPELANT EN OUTRE les différentes décisions prises lors des sessions précédentes de notre Conférence à Nairobi (Kenya) en 2005, à Alger (Algérie) en 2008 et à Abuja (Nigeria) en 2010, notamment le Plan d'action linguistique pour l'Afrique, la Décision de Khartoum sur le lien entre l'éducation et la culture et le Plan d'action sur les industries culturelles et créatives en Afrique ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS par les violations graves des droits de l'homme et la destruction insensée et inacceptable des sites du patrimoine mondial perpétrées par des groupes armés dans le nord du Mali, particulièrement à Tombouctou ;

PRÉOCCUPÉS ÉGALEMENT par la situation qui ne cesse de se détériorer et par les effets néfastes du conflit sur les sites du patrimoine dans la région des Grands Lacs et en particulier dans l'Est de la RDC ;

NOTANT que la culture a un rôle crucial à jouer dans les activités marquant le cinquantième Anniversaire de l'OUA/UA, sur le thème du panafricanisme et de la Renaissance africaine en 2013 ;

AYANT EXAMINÉ l'état de la mise en œuvre de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine, la création du Grand Musée de l'Afrique, la création de l'Espace culturel panafricain, les conclusions de l'Étude de faisabilité pour la création de l'Institut culturel panafricain, le Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, le Cadre d'action du troisième Congrès culturel panafricain et les propositions du Soudan relatives à l'institutionnalisation de la Capitale culturelle de l'Afrique et à la création de Villages culturels dans les États membres ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

- 1) **ASSURER** l'intégration de la culture dans les stratégies nationales de développement et dans l'Agenda de développement après 2015 ;
- 2) **ASSURER** la gestion proactive du processus de ratification et de mise en œuvre de la Charte pour la Renaissance culturelle africaine afin d'assurer l'entrée en vigueur de la Charte avant la tenue de la cinquième session de la CAMC5 en 2014 ;
- 3) **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine d'allouer l'espace physique adéquat pour la création, dans le Nouveau Centre de conférences de la Commission de l'UA, de l'Espace culturel panafricain qui sera inauguré dans le cadre de la célébration du cinquantième Anniversaire de l'OUA/UA ;
- 4) **DEMANDER** à la Commission de l'UA et à la République du Soudan de mener conjointement une étude sur l'institutionnalisation de la Capitale culturelle de l'Afrique ;
- 5) **NOUS ENGAGER** à mettre en œuvre :
 - a. l'Engagement pour l'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes ;
 - b. le Cadre d'action du troisième Congrès culturel panafricain (PACC3). Le Cadre devra être transmis au Conseil exécutif de l'Union africaine et au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en 2013, en vue de faciliter sa mise en œuvre ;
 - c. la Position africaine commune sur la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial, qui sera soumise au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 6) **DEMANDER** qu'il soit mis fin à la destruction des sites du patrimoine mondial dans le nord du Mali, dans l'est de la République Démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs ;
- 7) **INVITER** les États membres à apporter leur contribution et leur soutien à la Commission de l'UA dans les activités marquant le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA en 2013, et **SALUER** l'offre du Nigéria d'organiser un colloque et une exposition d'art rupestre à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2013 ;
- 8) **ACCEPTER** l'offre de la République de Côte d'Ivoire d'accueillir la cinquième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine, en 2014.
- 9) **EXPRIMER** notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Démocratique du Congo pour avoir accueilli la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine.

Fait à Kinshasa, le 2 novembre 2012

2012

Report of the 4th session of the AU conference of ministers of culture (CAMC-4), Kinshasa, Democratic Republic of Congo, 29 October – 2 November 2012

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4314>

Downloaded from African Union Common Repository